

Lettre du Président M. Van der Linden

Strasbourg, le 13 décembre 2007

Cher [Chère] collègue,

J'ai le plaisir de vous confirmer mon invitation à prendre part à la prochaine Conférence des Présidents de Parlement. Comme vous l'aurez noté, elle se tiendra au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, les 22 et 23 mai 2008. Vous voudrez bien en trouver le projet de programme ci-joint.

Cette conférence rassemble les présidents des parlements des États membres du Conseil de l'Europe ainsi que ceux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Parlement européen et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Seuls les présidents auront la parole. Conformément à la pratique établie, la durée de chaque intervention orale sera limitée à cinq minutes pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'intervenir.

Les présidents des parlements jouissant du statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (ceux du Canada, d'Israël et du Mexique) ainsi que leurs homologues de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE/AP), de l'Union Interparlementaire (UIP), de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN/AP), de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des États Indépendants (CEI), du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire (PABSEC), de l'Assemblée du Benelux et de l'Assemblée parlementaire de l'Initiative centre-européenne (ICE) sont invités en tant qu'observateurs.

Les délégations souhaitant faire une déclaration écrite sur une partie ou la totalité des thèmes de discussion pourront adresser leur texte de trois à cinq pages (en français ou anglais) au secrétariat de la conférence avant le 31 mars 2008, de préférence sous forme électronique (au format Word).

Dans l'hémicycle, des sièges seront réservés aux délégations nationales selon la formule suivante : trois sièges pour les parlements monocaméraux et six pour les parlements bicaméraux. Si les délégations comprennent – comme ce serait souhaitable – les présidents des délégations nationales auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, un siège de plus pourra leur être réservé sur simple demande préalable.

Les parlements jouissant du statut d'observateur à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se verront attribuer trois sièges chacun. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement européen et l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale occuperont chacun au maximum six sièges. Les autres assemblées interparlementaires invitées se verront attribuer trois sièges chacune.

Comme à l'accoutumée, une réunion à part des Secrétaires généraux sera convoquée le dernier jour de la conférence, pendant la matinée précédant la séance plénière.

Vous trouverez dans les annexes ci-joint un formulaire d'inscription et des informations sur les hôtels. Vous recevrez aussi, en temps utile, un manuel spécial décrivant toutes les dispositions pratiques prises en vue de la conférence.

J'espère vivement que vous serez en mesure d'accepter mon invitation à cette conférence, qui sera politiquement importante dans la mesure où elle traitera de deux défis essentiels lancés à l'Europe pour l'avenir : trouver de meilleurs moyens d'amener la société civile à s'impliquer davantage dans la vie politique de nos nations, et veiller à ce qu'au niveau national comme au niveau européen, nos actions quotidiennes reflètent clairement les valeurs en matière de démocratie, de droits de l'homme et de primauté du droit qui sous-tendent tout ce que nous faisons.

Dans l'attente de vous voir à Strasbourg, je vous prie d'agréer, cher [chère] collègue, etc...

René van der Linden

Lettre du Président M. de Puig

Strasbourg, le 20 février 2008

Monsieur le Síndic General,

Le 21 janvier 2008, les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – qui sont aussi des membres de nos 47 parlements nationaux – m'ont accordé leur confiance en m'élisant comme président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Ma vision du Conseil de l'Europe est celle d'une organisation qui œuvre en faveur d'une Europe plus humaine. J'ai placé mon mandat sous le signe de l'Europe des citoyens et je me suis engagé à mettre tout en œuvre pour que l'Assemblée puisse y apporter sa contribution. L'Europe faite pour les Européens et par les Européens : c'est le reflet des aspirations des citoyens européens, qui réclament de plus en plus que le processus politique leur soit ouvert le plus largement possible.

Dans cette perspective, je voudrais attirer votre attention sur la prochaine Conférence européenne des présidents de parlement qui se tiendra à Strasbourg les 22-23 mai 2008. Les thèmes choisis : « Les parlements et la société civile » et « les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe : promotion des valeurs fondamentales – démocratie, droits de l'homme et primauté du droit » visent précisément à examiner et renforcer ce lien essentiel qu'assurent les parlements nationaux entre les décisions au niveau européen et les aspirations des citoyens dans les pays membres.

Cette conférence représente une occasion unique d'échanger nos vues et nos idées sur les nombreuses questions liées à l'évolution de nos démocraties parlementaires. C'est pourquoi je compte sur votre participation active.

Je suis sincèrement persuadé que mon mandat me permettra de renforcer la coopération entre votre parlement et l'Assemblée parlementaire et que celle-ci sera d'autant plus fructueuse. Par ailleurs, je suis convaincu que votre délégation parlementaire à l'Assemblée continuera à jouer un rôle primordial dans cette coopération. De plus, je reste à votre disposition pour toute initiative d'action commune que vous voudriez suggérer.

En espérant pouvoir vous rencontrer à Strasbourg en mai prochain, je vous prie d'agréer, Monsieur le Síndic General, l'expression de mes salutations distinguées.

Lluís Maria de Puig